



CAPD 3 juin 2014

Déclaration liminaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes ici pour étudier le projet d'affectation des enseignants du premier degré de notre département. Plusieurs enseignements peuvent d'ores et déjà être tirés : 9 directions resteront vacantes dont 5 suite à une demande d'affectation des directeurs sur des postes d'adjoint. Au total, 316 candidats au changement, soit plus du tiers de l'effectif, on peut dire que nos collègues ont plutôt la bougeotte. 118 satisfactions, dont 51 sur le premier vœu, 19 au delà du dixième vœu : les ratios sont raisonnables. Enfin semble-il car avec les documents à notre disposition il se peut que notre travail d'analyse soit caduc. Ces documents sont imparfaits, incomplets, peu lisibles. Ils nécessitent souvent des demandes d'éclaircissement de notre part au fur et à mesure de leur découverte. Or avec l'impossibilité pour vos services d'y répondre en plein pont de l'ascension et nos obligations de services devant élèves le reste du temps, notre travail de vérification n'aura pas été facilité cette semaine. Avec en point d'orgue, il faut l'avouer, une rétention d'information à propos des affectations sur les postes à profil, ce qui ne peut que nous déplaire, nous qui sommes particulièrement réservés en ce qui concerne le recours à ce type d'affectation.

Nous avons pourtant noté du mieux dans nos relations et dans l'échange d'informations depuis la nomination de Monsieur Colcy au poste de secrétaire général, mais il va falloir passer à la vitesse supérieure Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Vous nous avez certifié en audience vouloir travailler dans une relation de confiance avec l'ensemble des personnels. Nous en sommes ravis. C'est donc en actes qu'il va falloir maintenant le traduire rapidement. La profession attend de la transparence dans toutes les opérations traitant de la gestion de leur carrière.

Présentement et pour cette CAPD, parce que nous nous engageons de façon très consciencieuse dans notre fonction de représentant au SNUipp, et pour être sûr de ne commettre aucun impair, nous nous réserverons le droit durant cette commission à autant d'interruptions de séances et aussi longtemps qu'il le faudra afin que nous puissions échanger convenablement sur les propositions que vous nous ferez et que nous découvrirons seulement. Pour finir, vu l'extrême difficulté qu'il y aura à organiser le service avec la mise en place de la réforme imparfaite, c'est peu dire, des rythmes scolaires, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de prévoir des temps d'échanges institués entre vos services et les représentants du personnel et ce afin d'éviter tout malentendu.

Les représentants du SNUipp vous remercient pour votre écoute.